

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le onze décembre, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 5 décembre 2023.

DÉLIBÉRATION N° DEL2023_127 - FINANCES ATTRIBUTION DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2023 ET ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PROVISOIRES 2024 - ADOPTION

La Commission Locale Chargée d'Evaluer les Transferts de Charges (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique.

En 2023, la CLECT s'est réunie le 11 mai 2023 et s'est prononcée en faveur d'une révision libre des attributions de compensation liée :

- Au transfert de charges de personnel du service commun dans le cadre de l'évolution des expériences de mutualisation mises en œuvre dans l'ex-Communauté de Communes de Paray-le-Monial,
- Au transfert de la ligne de bus de transport intérieur à Paray le Monial dans le cadre de la compétence mobilité.

En application du Code général des impôts, l'EPCI communiquera à ses communes membres le montant prévisionnel des attributions de compensation avant le 15 février de chaque année.

Les attributions de compensation provisoires pour 2024 seront fixées sur la base des montants définitifs 2023 et au transfert des charges de personnel en année pleine pour les communes de Nochize, Versaugues et Volesvres.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2321-1,

Vu le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,

Considérant le rapport de la CLECT en date du 11 mai 2023,

Considérant les délibérations des communes se prononçant favorablement sur le rapport de la CLECT,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 30 novembre 2023,

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 04 décembre 2023,

**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand
Charolais, après en avoir délibéré :**

A l'unanimité,

DÉCIDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- D'approuver les attributions de compensation définitives pour l'année 2023 et les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2024 comme suit :

COMMUNES	AC 2023 définitives après transferts compétences <i>(Montants arrondis à l'euro près)</i>	AC 2024 provisoires (année pleine) <i>(Montants arrondis à l'euro près)</i>
BALLORE	20 991	20 991
BARON	50 577	50 577
BEAUBERY	89 010	89 010
CHAMPLECY	50 539	50 539
CHANGY	122 270	122 270
CHAROLLES	901 072	901 072
CHASSENARD	171 220	171 220
COULANGES	69 125	69 125
DIGOIN	2 912 643	2 912 643
FONTENAY	8 194	8 194
GRANDVAUX	19 053	19 053
HAUTEFOND	97 544	97 544
L'HÔPITAL LE MERCIER	33 501	33 501
LA MOTTE SAINT JEAN	164 720	164 720
LE ROUSSET-MARIZY	125 643	125 643
LES GUERREUX	10 343	10 343
LUGNY-LES-CHAROLLES	71 904	71 904
MARCILLY-LA-GUEURCE	29 784	29 784
MARTIGNY-LE-COMTE	100 577	100 577
MOLINET	516 721	516 721
MORNAY	40 060	40 060
NOCHIZE	24 006	30 818
ODRY	55 872	55 872
OZOLLES	101 437	101 437
PALINGES	350 775	350 775
PARAY LE MONIAL	2 048 487	2 048 487
POISSON	64 800	64 800
PRIZY	15 883	15 883
SAINT AGNAN	118 350	118 350
SAINT AUBIN EN CHAROLLAIS	128 223	128 223
SAINT BONNET DE JOUX	256 101	256 101
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE	43 773	43 773
SAINT JULIEN DE CIVRY	115 473	115 473
SAINT LEGER LES PARAY	103 881	103 881
SAINT VINCENT BRAGNY	175 403	175 403
SAINT YAN	313 927	313 927
SUIN	60 769	60 769
VARENNE ST GERMAIN	112 920	112 920
VAUDEBARRIER	50 477	50 477
VENDENESSE-LES-CHAROLLES	243 484	243 484
VERSAUGUES	23 084	25 891
VIRY	52 228	52 228
VITRY EN CHAROLLAIS	470 394	470 394
VOLESVRES	135 430	144 772
TOTAL	10 670 669	10 689 629

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 55	Votants : 62

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, Catherine CLERGUÉ, Louis ACCARY, Thomas MEUNIER, Thierry AUCLAIR, David BÊME, André JARRIER, Jean-Yves BICHET, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Jean-Marc JACOB, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Chantal CHAPPUIS, Jacky COMTE, Roland GOYARD, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Thierry DESJOURS, Laurent MANSON, Jean ETAIX, Paul DUMONTET, Bernard BERNIGAUD, Roger DURAND, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Fabrice CHARLES, Aurore PERRIER, Edith TERRIER, Bérénice PORTIER, Emmanuel REY, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Bernard MAILLET, Aurelie MANTOUE, Jean-Marc NESME, Myriam PEJOUX, Bernard PLET, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE

Délégués ayant donné pouvoir :

André ACCARY à Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE à Paul DUMONTET, Guillaume CHAUVEAU à Julien GAGLIARDI, Jean-Bernard DESCHAMPS à Gérald GORDAT, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Nathalie LELIEVRE à Nicolas LORTON, Michel TRAVELY à Jean-Marc NESME

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Céline BIJON, Nathalie COQUELIN, Régis GAUTHERON, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Martine DESPLANS, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Pascal RAMEAU, Jean-Baptiste LEFORT, André RIBOULIN, Richard PERRIER

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 11 décembre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais